

Abeilles de Guerlain

Règlement du concours de nouvelles

*organisé par le cherche midi éditeur
en partenariat avec la Maison Guerlain*

Article 1 Objet du concours

Sur une idée originale de la maison Guerlain, le cherche midi éditeur, dont le siège social est situé 30 Place d'Italie 75013 Paris, organise un concours de nouvelles dénommé « Prix littéraire Les Abeilles de Guerlain », sur le thème : « **Voyages de parfums** ».

La participation au concours est gratuite.

Article 2 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure, n'ayant jamais été éditée dans le cadre d'un ouvrage publié et commercialisé par une maison d'édition, y compris numérique, et à l'exception des personnes ayant un lien juridique avec la société organisatrice et son partenaire.

Pour participer, les candidats devront obligatoirement indiquer leurs nom et coordonnées (adresse postale, adresse mail, téléphone) et envoyer leur nouvelle à l'adresse suivante : abeillesdeguerlain@cherche-midi.com

Les participants devront également préciser le titre de la nouvelle et joindre une courte biographie.

Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule nouvelle.

Article 3 Thème du concours

La nouvelle doit comporter un titre (différent du thème) et porter sur le thème : « **Voyages de parfums** ». Il doit s'agir d'un texte de fiction, sous quelque forme que ce soit : récit, polar, science-fiction, conte, pastiche, fantastique, aventure...

Le participant au concours déclare et garantit à la société organisatrice :

- que la nouvelle qu'il envoie n'a jamais été publiée au préalable, quel que soit le type de publication, quelle que soit la date de celle-ci, quel que soit le mode de reproduction, quel que soit le territoire ;
- que la nouvelle qu'il envoie n'est pas sur le point d'être publiée en vertu d'une convention de quelque nature que ce soit, qui prend ou prendra effet à tel moment, pour tel mode de publication, sur tel territoire ;
- que la nouvelle qu'il envoie ne s'inspire pas, directement ou indirectement, d'un texte déjà

publié précédemment quel que soit le genre, le mérite et la valeur de ce texte, quel que soit le territoire de publication ;

- que la nouvelle qu'il envoie ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, l'atteinte aux bonnes mœurs ou la contrefaçon.

Le participant s'engage, pendant toute la durée du concours et jusqu'à la proclamation des résultats, à ne pas participer à une compétition sur un thème similaire et à ne pas soumettre la nouvelle remise à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit.

Article 4 Présentation du texte

La nouvelle, écrite en langue française, devra comporter au maximum 12 000 signes (espaces compris).

Le texte devra être envoyé sous forme de fichier Word. Aucun texte écrit ou saisi sur un format papier ne sera accepté.

Article 5 Les dates du concours

Le concours est ouvert le 15 septembre 2017 et sera clos le 15 décembre 2017, à minuit (heure de Paris). Les textes envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

Article 6 Le jury

Les nouvelles seront soumises à un jury composé d'écrivains, de critiques littéraires et d'éditeurs.

Après délibération, il désignera des lauréats en tenant compte, au-delà des exigences prévues aux articles 2, 3 et 4, de critères de qualité littéraire, d'originalité de l'histoire, de style, de richesse de la langue...

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Date de délibération : entre le 15 février et le 15 mars 2018.

Article 7 Les lauréats

Les nouvelles lauréates seront éditées dans un recueil publié par le cherche midi éditeur et vendu en librairie et dans les boutiques Guerlain, à partir de mai 2018. La publication des nouvelles ne donnera lieu à aucun versement de droits d'auteur. Les lauréats recevront un document contractuel pour signature dès la proclamation des résultats du concours.

Les lauréats seront personnellement informés des résultats du concours dans un délai de 30 jours après la délibération du jury.

Chaque lauréat autorise la société organisatrice et son partenaire à citer ses nom, prénoms, commune de résidence, à reproduire sa nouvelle ou tout ou partie, et éventuellement à la retravailler (corrections orthographiques, tournures grammaticales), à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours, sans autre contrepartie que le prix reçu.

Aucun message ne sera envoyé aux personnes non sélectionnées.

Dans le cas où les coordonnées d'un lauréat se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et sa nouvelle ne sera donc pas publiée.

Article 8 La dotation

La Maison Guerlain remettra aux lauréats un flacon Abeille de 1000 ml d'Eau impériale, gravé à leur nom.

Article 9 Contrôles et réserves

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de suspendre sine die ou de modifier le règlement de ce concours. Ces changements ne pourront toutefois intervenir qu'après information préalable sur les sites internet du cherche midi éditeur et de la Maison Guerlain.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

Article 10 CNIL

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce, en écrivant à l'adresse du concours de nouvelles :

Prix littéraire Les Abeilles de Guerlain – Le cherche midi éditeur – 30 Place d'Italie 75013 Paris.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent concours de nouvelles a pour unique finalité l'organisation dudit concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 11 ci-dessous.

Article 11 Consultation du règlement

Le règlement pourra être consulté sur les sites internet du cherche midi éditeur et de la Maison Guerlain, ou être obtenu gratuitement, en précisant le nom de l'opération, par courriel en écrivant à info@cherche-midi.com ou par courrier postal en écrivant à :

Prix littéraire Les Abeilles de Guerlain – Le cherche midi éditeur – 30 Place d'Italie 75 013 Paris.

Article 12

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice, dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours de nouvelles

ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.